



FINANCES PUBLIQUES



Pour payer en espèces* :
vos impôts, amendes,
avis de cantine,
de crèche, d'hôpital...
rendez-vous chez
votre buraliste agréé
affichant ce logo

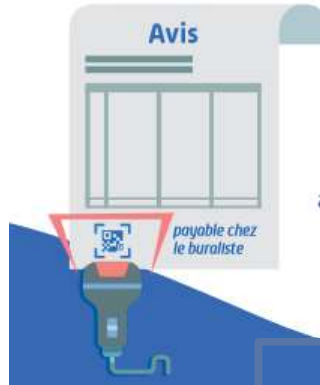
* en espèces dans la limite de 300€
ou par carte bancaire

Nouveau service
« paiement de proximité »

Comment payer ?

- 1** Vérifiez que votre avis, comporte :
 - un QR code
 - la mention payable auprès d'un buraliste dans les modalités de paiement

- 2** Rendez-vous chez votre buraliste avec votre facture, scannez et payez en toute sécurité



Retrouvez la liste des buralistes partenaires agréés
auprès de votre centre des Finances publiques ou sur le site
impots.gouv.fr/portail/paiement-proximate



Vos buralistes agréés sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Tronçais :

BAR DU COMMERCE
15 place du Faubourg
03360 AINAY LE CHATEAU

LOTO TABAC PRESSE
19 rue Marx Dormoy
03350 CÉRILLY

TABAC PRESSE
22 rue Gambetta
03190 HÉRISSON

LE CHEVAL BLANC
14 route de Paris
03360 MEAULNE VITRAY

PRESSE TABAC LOTO
4 rue de la Mairie 03360
ST-BONNET TRONÇAIS

liste à jour au 15 janvier 2022